



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le 09 décembre 2021, à 19h00, le comité syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni au siège du SIEA des 2 Rives, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT, Président.

Présents : Mme Marilys DEJOUA, et Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, André BOYER, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Guy COGOURDANT, Michel GABORIAUD, Jean Pierre TAROT, Jérôme TAINGUY, Michel VINCELOT.

Procurations : Mme Corinne BOURCHEIX donne procuration à Mr Michel ARMAGNACQ, Mr Gilles CLAVERIE donne procuration à Mr Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Mr Jérôme TAINGUY

Membres en exercice : 14 Présents : 12 Procurations : 2

44-2021_SPANC – AVENANT 1 Marché Assainissement Non Collectif (ANC)

Dans le cadre d'un groupement de commande porté par la Communauté de Communes Convergence Garonne et le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement des 2 Rives, le marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été attribué à SAUR.

La notification du marché public Lot 2 au Titulaire a été faite le 20 janvier 2021 par le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement des 2 Rives.

Le lot 2 comprend le périmètre des 2 communes suivantes : Porte de Benauges (Arbis) et Saint Pierre de Bat.

Par délibération 2021/016 en date du 20 janvier 2021, la Communauté de Communes (CDC) Convergence Garonne a demandé l'adhésion de la commune d'Escoussans au SIEA des 2 Rives, actuellement prise en charge dans le cadre du Lot 1, pour la compétence Assainissement non collectif.

Suite à la délibération 29-2021 du 7 juillet 2021 par laquelle le SIEA des 2 Rives a validé la demande de la CDC Convergence Garonne du transfert de la compétence ANC de la commune d'Escoussans et adopté de nouveaux statuts définis par un arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 du CGCT, le transfert de compétence est sans incidence sur le contrat en cours, le marché se poursuit avec les deux collectivités.

Les deux Collectivités se sont entendues pour que la Commune d'Escoussans soit donc retirée du Lot 1 (CdC Convergence Garonne) du marché et intégrée au Lot 2 (SIEA des 2 Rives).

Cette modification du marché global est non substantielle au sens de l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique.

Ayant entendu les explications de Monsieur le président, le conseil syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ADOPTE l'avenant 1 au marché public (en annexe) : lot 2 Mission de contrôles des installations d'assainissement non collectif

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le président Didier AUDOIT



SIEA DES DEUX RIVES DE GARONNE
11, Place Gambetta 33720 PODENSAC



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le 09 décembre 2021, à 19h00, le comité syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni au siège du SIEA des 2 Rives, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT, Président.

Présents : Mme Marilyns DEJOUA, et Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, André BOYER, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Guy COGOURDANT, Michel GABORIAUD, Jean Pierre TAROT, Jérôme TAINGUY, Michel VINCELOT.

Procurations : Mme Corinne BOURCHEIX donne procuration à Mr Michel ARMAGNACQ, Mr Gilles CLAVERIE donne procuration à Mr Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Mr Jérôme TAINGUY

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Procurations : 2

45-2021_SPANC - NOUVEAUX TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La gestion du service SPANC est actuellement assurée par le SIEA des deux rives pour les communes de Saint Pierre de Bat et Porte de Benauges quartier Arbis. Les nouveaux statuts de notre syndicat prévoient l'adhésion de la CDC Convergence à ce service au 1er janvier 2022 en représentation substitution pour la commune d'Escoussans. Nous venons d'accepter l'avenant permettant la modification du marché avec la société Saur intégrant la gestion du service SPANC sur le territoire de la commune d'Escoussans. Nous avons pris l'engagement auprès de la CDC Convergence Garonne de préserver la cohérence des tarifs pratiqués pour le service SPANC sur le territoire de cette dernière. La CDC Convergence Garonne ayant voté une augmentation de tarif pour 4 types de contrôles (bon fonctionnement périodique, vente, conception, réalisation) il convient de modifier notre tarification pour les mêmes contrôles.

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Vu, les statuts du SIEA des 2 Rives et notamment sa compétence en matière d'assainissement non collectif ;

Considérant le marché actuel (2020-2026) pour les missions de contrôles des assainissements non collectifs du territoire ;

Considérant, l'avenant 1 signé ce jour

Considérant la délibération « D2021-192 SPANC – Nouveaux montants de redevances – contrôles d'ANC » de la CDC Convergence Garonne en date du 24 novembre 2021

Ayant entendu les explications de Monsieur le président, le conseil syndical, après en avoir délibéré, à :
12 voix pour, 1 abstention (Mme Marilyns DEJOUA), 1 voix contre (Mr Jérôme TAINGUY)

- ADOPTE les montants des redevances tels qu'indiqués ci-dessous à partir du 1^{er} janvier 2022

CONTROLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Contrôle de bon fonctionnement périodique	104,55€	115,00€
Contrôle de conformité en cas de vente	163,64€	180,00€
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	118,18€	130,00€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	90,91€	100,00€



SIEA DES DEUX RIVES DE GARONNE
11, Place Gambetta 33720 PODENSAC

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le 09 décembre 2021, à 19h00, le comité syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni au siège du SIEA des 2 Rives, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT, Président.

Présents : Mme Marilys DEJOUA, et Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, André BOYER, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Guy COGOURDANT, Michel GABORIAUD, Jean Pierre TAROT, Jérôme TAINGUY, Michel VINCELOT.

Procurations : Mme Corinne BOURCHEIX donne procuration à Mr Michel ARMAGNACQ, Mr Gilles CLAVERIE donne procuration à Mr Didier AUDOIT

Secrétaire de séance : Mr Jérôme TAINGUY

Membres en exercice : 14 Présents : 12 Procurations : 2

46-2021_DM2 Budget 70400 – Virement de crédits

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'en raison de la recrudescence des piratages informatiques, il devient nécessaire de rendre notre système plus performant. Aussi, après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédit suivants, sur le budget de l'exercice 2021.

CREDITS A OUVRIR

IMPUTATION	Nature	Montant
21/2183/101	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €
	TOTAL	6 000,00 €

CREDITS A REDUIRE

IMPUTATION	Nature	Montant
21/2157/100	Aménagement matériels industriels	6 000,00 €
	TOTAL	6 000,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Le président Didier AUDOIT

